

Programme Suisse pour Erasmus+  
Appel à projet 2019

# Critères d'attribution : Demande de subvention pour la participation aux projets de coopération dans l'enseignement scolaire

## Critères d'évaluation qualitative

### 1 Pertinence du projet

#### 1.a Pertinence en général

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Lien entre le projet et l'enseignement scolaire
- Besoins de l'institution, de l'école candidate et des participants
- Objectifs du projet et résultats attendus
- Valeur ajoutée pour l'enseignement scolaire, pour l'institution, l'école candidate et pour les participants
- Avantages liés à la dimension européenne du projet (valeur ajoutée européenne)

#### 1.b Pertinence nationale / politique intérieure

Le projet déposé doit aborder une ou plusieurs thématiques pertinentes pour l'enseignement scolaire au niveau cantonal ou fédéral. L'argumentation doit se référer :

- au plan d'étude régional (PER) ;
- au programme de travail CDIP 2015-2019 ;
- au message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020 ;
- à la déclaration 2015 : Objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation ;
- ou à d'autres publications en relation avec les objectifs politiques en matière de formation de la Confédération ou des cantons.

La liste ci-dessous, non exhaustive, énumère quelques thématiques qui peuvent figurer au cœur du projet.

#### Langues

- Didactique
- Encouragement à l'apprentissage de la langue maternelle
- Encouragement du multilinguisme

- Aptitudes de base

#### Mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique

- Compétences de base
- Remédier à la pénurie de personnel qualifié
- Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

#### Développement durable

- Education à l'environnement
- Formation à la citoyenneté

#### Formation tout au long de la vie

- Augmentation du nombre de diplômés du niveau secondaire II
- Amélioration de la capacité d'apprentissage des jeunes et de leur employabilité
- Égalité des chances
- Orientation professionnelle
- Prévoir les échecs scolaires

#### Formation continue des enseignants

- Formation spécifique
- Didactique

#### Système de formation perméable

- Collaboration entre différents niveaux de formation

#### Echange de bonnes pratiques

- Recherche
- Formation

#### Encouragement de la mobilité internationale

- Garantir un système de formation ouvert sur le monde
- Développement des compétences interculturelles
- Intégration sociale

## 2 Compétences et expériences du porteur de projet

Grace à ses compétences et ses expériences, le porteur de projet apporte une plus-value au partenariat européen.

## 3 Organisation et mise en œuvre

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Planification du projet (objectifs, activités, résultats)
- Cohérence entre les besoins du partenaire suisse, les objectifs et les activités du projet
- Tâches du partenaire suisse en relation avec la mise en œuvre des activités du projet
- Contribution du partenaire suisse aux prestations intellectuelles (si prévu)
- Responsabilités du partenaire suisse pour des tâches dans la gestion du projet
- Concept de diffusion des informations et des résultats du projet en Suisse

## 4 Impact du projet et diffusion des résultats

La candidature renseigne sur les points suivants :

- Impact du projet sur l'institution ou l'école candidate et les participants ainsi que sur le partenariat et les institutions partenaires
- Application du savoir acquis dans l'institution, l'école candidate et dans leurs domaines d'activité
- Impact du projet sur la région et la Suisse
- Visibilité du projet et de ses résultats

## 5 Critères d'exclusion

Ne sont pas éligibles les projets qui :

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités
- se répercutent négativement sur l'égalité des sexes
- sont liés, par leur contenu ou leur organisation, à des organismes extrémistes
- appellent à la violence ou en font l'apologie
- sont dirigés par des sectes ou des organismes à caractère sectaire.

Ne sont pas éligibles les activités suivantes :

- rencontres statutaires d'organismes
- manifestations politiques, au sens de rencontres régulières de parti
- voyages de loisir
- activités spirituelles
- tournées et festivals
- activités d'échange pouvant être considérées comme touristiques
- activités d'échanges à but lucratif
- compétitions sportives.

## 6 Budget

Le budget du partenaire suisse est proportionnel à celui des partenaires et proportionné par rapport aux activités de projet prévus. Uniquement des activités de projet faisant partie intégrante du partenariat soutenu par Erasmus+ peuvent être soutenues.